

HISTORIQUE DE LA COOPÉRATIVE ET PROFIL DE L'ADMINISTRATEUR

La COOPÉRATIVE DES CONSOMMATEURS DE LORETTE existe depuis 1938. En 2020, elle comptabilisait près de 21 500 membres, 3 magasins, un chiffre d'affaires annuel d'un peu plus de 115M\$, près de 600 employés, en plus de gérer un important portefeuille immobilier. En 2020, elle a effectué des dons et commandites à près d'une centaine d'organismes pour une valeur de 375 000\$ ainsi que des ristournes aux membres de 1 544 184\$, et ce, sans compter une contribution remarquable de plus de 388 000\$ à Moisson Québec. La Coopérative est finaliste pour l'obtention du prix FIDÉIDES - ENTREPRISE COLLECTIVE de l'année 2021, prix qui sera décerné à la fin du mois d'octobre par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Québec. Toujours en 2020, la COOPÉRATIVE se classe au 185^e rang du classement « Les Affaires 500 » des plus importantes sociétés québécoises.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de neuf membres, élus par l'assemblée annuelle. Ils participent à environ douze réunions par année en plus de faire partie d'un ou deux comités. Un représentant jeunesse, choisi par le conseil d'administration, se joint au conseil d'administration.

Pour bonifier l'expertise du conseil d'administration, celui-ci est à la recherche de candidats ayant différents profils personnels et professionnels. Afin d'appuyer l'équipe déjà en place, les compétences suivantes sont des atouts recherchés :

- Connaissances en droit (Aspects légaux et rédaction de politiques et de règlements)
- Connaissances en technologie de l'information (informatique et affaires numériques)
- Environnement et développement durable
- Immobilier et gestion de projets et de contrats
- Connaissances du secteur communautaire, bénévole et coopératif
- Toutes autres compétences ou expériences pertinentes

Les administrateurs de la COOPÉRATIVE doivent faire preuve de compétences personnelles pour interagir en groupe de façon constructive et également posséder une éthique professionnelle et personnelle irréprochable et un grand sens de la loyauté.

Les éléments ci-devant mentionnés sont fournis à titre indicatif. Il ne s'agit aucunement d'exigences à respecter, mais d'indicatifs qui serviront de guide aux membres présents à l'assemblée annuelle pour procéder à l'élection des candidats aux postes d'administrateurs.

Le conseil d'administration et le directeur général se feront un plaisir de vous accueillir lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra le **lundi 6 décembre 2021**. **Le lieu et le mode de fonctionnement de l'assemblée seront déterminés un peu plus tard. Les candidats en seront avisés.**